



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 55782

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés pratiques et les incompréhensions que va rencontrer une proportion non négligeable de la population, suite au passage à la monnaie unique. En effet, l'euro est appelé à s'imposer très rapidement dans la vie quotidienne des Européens et il est à craindre que les personnes âgées, et en particulier celles qui dépassent soixante-quinze ans soient fragilisées par ce changement majeur. Cette génération a déjà subi et vécu le passage des anciens aux nouveaux francs et trente-cinq ans après, il est constaté qu'une part importante de cette population continue d'avoir des difficultés pour se représenter la réalité du franc lourd. Il faut ajouter à ces difficultés les troubles de la mémoire et de la vue malheureusement fréquents à ces âges. Ce constat justifie la mise en oeuvre d'une politique volontariste à l'égard des catégories de population les plus vulnérables face à cette évolution. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures envisagées pour éviter cette possible nouvelle source d'exclusion que pourrait représenter l'euro pour nos aînés.

## Texte de la réponse

La préparation des personnes âgées à l'introduction des pièces et des billets en euros, le 1er janvier 2002, constitue l'une des priorités de l'action du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au même titre que celle des personnes en situation de précarité sociale ou handicapées (sourdes ou déficientes visuelles). A cet effet, a été conçue une opération baptisée « les euros formateurs » reposant sur un partenariat avec l'Institut national pour la retraite active pour qu'un programme de formation et d'information de ces personnes sur l'euro soit mis en place sur l'ensemble du territoire. Ce programme a été engagé en avril 2000, à la suite des conclusions favorables d'une expérience pilote menée en 1999 dans trois départements. Il vise à former environ 4 000 jeunes retraités bénévoles qui pourront ensuite fournir une information de proximité auprès des personnes âgées et assurer des permanences. Il associe des associations de retraités, des mutuelles, des caisses de retraites et des conseils généraux. Le réseau de retraités bénévoles est animé au niveau départemental par les trésoriers-payeurs généraux et par une cellule de coordination. A ce jour, 1 700 personnes se sont portées volontaires pour participer à ce grand mouvement de solidarité des jeunes retraités bénévoles envers leurs aînés. Ce dispositif d'action national de grande ampleur est complété au plan local par des initiatives de partenariats associant les services déconcentrés de l'Etat, des associations et des collectivités territoriales. Ces actions visent à mobiliser une véritable chaîne de solidarité, afin que l'euro ne constitue pour certains un facteur d'exclusion supplémentaire. Ces initiatives ont fait l'objet d'une opération de sensibilisation auprès des associations, des collectivités locales, des administrations et de la presse lors des manifestations intitulées « Rencontres l'euro pour tous ». La première s'est tenue à Bercy, le 25 janvier 2000, puis dans quatre grandes villes et leur région : Nantes, Lille, Lyon, Marseille en juin, septembre et octobre 2000.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 55782

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 25 décembre 2000, page 7248

**Réponse publiée le** : 26 mars 2001, page 1818